

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 27 mars 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 mars 2023 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,
En suite de convocation en date du 20 mars 2023

Dont un exemplaire n'a pas été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis (à partir du point 2), ERHARD André, GOBILLOT Mathieu, Pierre BENOIT, URBAN Michel et ZIPPEL Florianne.

Procuration : TROSZCZYNSKI Céline à Michel URBAN

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 16 décembre 2022
2. Présentation et adoption du compte de gestion « lotissement » 2022
3. Présentation et adoption du compte administratif « lotissement » 2022
4. Affectation du résultat « lotissement »
5. Présentation et adoption du compte de gestion « école » 2022
6. Présentation et adoption du compte administratif « école » 2022
7. Affectation du résultat « école »
8. Présentation et adoption du compte de gestion « commune » 2022
9. Présentation et adoption du compte administratif « commune » 2022
10. Affectation du résultat « commune »
11. Vote des taxes fiscalité locale 2023
12. Présentation et vote « tarifs périscolaires 2023 » - **POINT RETIRE** -
13. Présentation et vote « participation des communes au fonctionnement du groupe scolaire 2023 »
14. Autorisation du maire d'engager la clôture du budget lotissement
15. Préparation et vote du budget 2023 « lotissement » - **POINT RETIRE** -
16. Préparation et vote du budget 2023 « école »
17. Préparation et vote du budget 2023 « commune »
18. Subvention pour le foyer
19. Consultation sur un poste d'adjoint
20. Divers

Déroulé :

Les points 12 et 15 ont été supprimés de l'ordre du jour.

En préalable, les conseillers ont souhaité connaître la situation et/ou l'avancement de certains points évoqués lors du dernier conseil et notamment :

- l'avancement du projet portant sur la mise en place de l'éclairage du passage piéton devant l'école. Monsieur le Maire précise qu'une lampe sera installée sur le bâtiment de la crèche. La commande pour l'achat de la lampe est en cours. Elle a été effectuée par Mme Zimmer.

- l'avancement du projet pour la mise en place d'un panneau à 150 m avant l'entrée du village côté école. Monsieur le Maire précise que le panneau sera installé prochainement.

- Point trésorerie : solde de 512 492,49 € au 24 mars 2023.

1/ Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2022

Les conseillers font remarquer qu'aucun procès-verbal n'a été transmis avec la convocation.

Monsieur le Maire lit le compte-rendu à l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à 4 voix pour (Michel URBAN, Céline TROSZCZYNSKI, Cyrille BECKER, André EHRARD) et 5 abstentions (Mélanie BECKER, Mathieu GOBILLOT, Florianne ZIPPEL, Pierre BENOIT, Delphine BERGER)

Denis DUCLERMORTIER était absent lors du vote de ce point.

2/ Présentation et adoption du compte de gestion « lotissement » 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du « lotissement » pour l'exercice 2022 établi par Monsieur le receveur municipal.

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 52 577,65 €. Ce budget ne présentant plus de mouvement, il est proposé de clore définitivement ce dossier et d'intégrer ce résultat négatif au budget principal.

Il est précisé qu'un état détaillé de l'ensemble des mouvements opérés sur le budget annexe « lotissement » sera présenté au prochain conseil municipal.

3/ Présentation et adoption du compte administratif « lotissement » 2022

Cyrille BECKER en sa qualité de premier adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif « lotissement » 2022 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 156 710.02 €

Recettes : 97 861.09 €

Soit un déficit de - 58 848.93 €

Excédent année N-1 = + 6 271.28 €

Résultat de clôture = - 52 577.65 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €

Recettes : 88 124.34 €

Soit un excédent de 88 124.34 €

Déficit année N-1 = - 88 124.34 €

Résultat de clôture = 0 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = - 52 577.65 €

RAR en investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Cyrille BECKER prend la présidence et propose le compte administratif 2022 à son approbation et vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 8 voix pour le compte administratif « lotissement » 2022.

4/ Affectation du résultat « lotissement »

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif « lotissement » de l'exercice 2022, Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de - 52 577.65 €,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget principal.

5/ Présentation et adoption du compte de gestion « école » 2022

- Dépenses fonctionnement en hausse en raison :

- d'une augmentation des charges courantes
- d'une augmentation des dépenses de personnel: renforcement de l'équipe du périscolaire suite à l'augmentation de la fréquentation du périscolaire
- d'une décision prise par les Maires pour revaloriser les salaires des personnels du périscolaire (indexation sur l'inflation)

- Recettes fonctionnement :

Une discussion s'est tenue sur le photovoltaïque qui n'a pas fonctionné sur la période 2019-2022 et consécutivement n'a pas généré les recettes attendues sur cette période. Une compensation de l'UEM a été reçue pour un montant de 7000 €. Ce dysfonctionnement n'est plus et un montant de 5000 € de recettes a été intégré au budget 2023

Sur la base des éléments exposés par Cyrille BECKER, adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du « école » pour l'exercice 2022 établi par Monsieur le receveur municipal.

6/ Présentation et adoption du compte administratif « école » 2022

Le premier adjoint présente au conseil municipal le compte administratif « école » 2022 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 230 464.36 €

Recettes : 246 626.04 €

Soit un excédent de + 16 161.68 €

Excédent année N-1 = + 32 915.70 €

Résultat de clôture = + 49 077.38 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5735.43 €

Recettes : 600.34 €

Soit un déficit de – 5 135.09 €

Excédent année N-1 = + 7 732.64 €

Résultat de clôture = 2 597.55 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = + 51 674.93 €

RAR en investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Cyrille BECKER prend la présidence et propose le compte administratif 2022 à son approbation et vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 8 voix pour le compte administratif « école » 2022.

7/ Affectation du résultat « école »

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif « école » de l'exercice 2022,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de + 49 077.38 €,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R002 (report de fonctionnement).

8/ Présentation et adoption du compte de gestion « commune » 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du « commune » pour l'exercice 2022 établi par Monsieur le receveur municipal.

9/ Présentation et adoption du compte administratif « commune » 2022

Le premier adjoint au Maire présente au conseil municipal le compte administratif « commune » 2022 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 172 183.24 €

Recettes : 180 534.51 €

Soit un excédent de + 8 351.27 €

Excédent année N-1 = + 125 482.28 €

Résultat de clôture = + 133 833.55 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 170 816.59 €

Recettes : 21 886.19 €

Soit un déficit de – 148 940.40 €

Excédent année N-1 = + 474 554.50 €

Résultat de clôture = 325 624.10 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = + 459 457.65 €

RAR en investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

- Les travaux de réfection de la rue des rentiers sont inscrits au budget, de même qu'une provision pour les travaux à venir sur les bâtiments communaux.

- le déficit de fonctionnement du budget lotissement de - 52 577.65 € est intégré au budget 2023 de manière à pouvoir clôturer ce projet.

- Le loyer de l'appartement communal est baissé à 280€ (au lieu de 480€) pendant 1 an contre une remise en état de l'appartement.

- le secrétariat est désormais sous traitée par une prestation passée à la CCHCPP à raison de 16h/semaine. Elodie LOSSON (personnel CC) a en charge cette mission.

- le balayage du village est programmé pour le mois prochain. Le cout de ces prestations ayant très fortement augmenté, la CCHCPP a mis en place un groupement de commande balayage à l'échelle du territoire. Ce point sera rediscuté au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Cyrille BECKER prend la présidence et propose le compte administratif 2022 à son approbation et vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 8 voix pour le compte administratif « commune » 2022.

10/ Affectation du résultat « école »

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif « commune » de l'exercice 2022,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de + 133 833.55 €,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R002 (report de fonctionnement).

11/ Vote des taxes fiscalité locale 2023

La taxe d'habitation est désormais supprimée sur les résidences principales. Elle existe toujours pour les maisons secondaires.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un maintien du taux des taxes foncières bâtie, non bâtie et habitation sur le niveau de 2022 soit :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2023	Taux proposées 2023	Produit fiscal attendu 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	242 800 €	30%	72 840 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30 100 €	53,5%	16 104 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 228 €	17,55%	918 €
		TOTAL	89 862 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux de fiscalité directe susvisés.

13/ Présentation et vote « participation des communes au fonctionnement du groupe scolaire 2023 »

Monsieur le Maire explique que les trois communes du groupement scolaire proposent pour 2023 de baisser les contributions de chacune comme suit :

Commune	Répartition	Propositions 2023	2022	VARIATION
Raville	27,12 %	34 997,7 €	40 185,78 €	-5 188,08 €
Fouigny	20,66 %	26 638,5 €	30 613,5 €	-3 975 €
Servigny-lès-Raville	52,22 %	67 363,8 €	77 378,37 €	-10 014,6 €
	100 %	129 000 €	148 177,7 €	-19 177,7 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la clé de répartition des frais du groupe scolaire de Raville entre les communes pour 2023 telle que proposée ci-dessus.

A noter que compte tenu de l'augmentation des effectifs à venir, les Mairies ont stoppé le système des dérogations à l'extérieur sauf dérogations obligatoires. En 2022, il y avait 26 dérogations en cours.

14/ Autorisation du maire d'engager la clôture du budget « lotissement »

Le résultat de clôture du compte de gestion « lotissement » 2022 fait apparaître un déficit de 52 577,65 €. Ce budget ne présentant plus de mouvement, il est proposé de clore définitivement ce dossier et d'intégrer ce résultat négatif au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la clôture du budget annexe « lotissement » au 31 décembre 2022 et l'intégration du résultat négatif de ce dossier au budget principal de la commune.

Il est précisé qu'au prochain conseil, un état des réalisations sur le lotissement sera présenté.

16/ Préparation et vote du budget 2023 « école »

Le budget primitif « école » 2023 s'établit par chapitre tel que présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits du présent budget	277 077.38 €	228 000.00 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €	49 077.38 €
Total fonctionnement	277 077.38 €	277 077.38 €
INVESTISSEMENT		
Crédits du présent budget	14 122.93 €	11 525.38 €
Restes à réaliser 2022	0.00 €	0.00 €

Solde d'exécution 2022	0.00 €	2 597.55 €
Total investissement	14 122.93 €	14 122.93 €
TOTAL BUDGET	291 200.31 €	291 200.31 €

Entendu l'exposé par Cyrille BECKER, adjoint au Maire, concernant l'élaboration du budget 2023 pour le groupement scolaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 par chapitre et opération présenté ci-dessus.

17/ Préparation et vote du budget 2023 « commune »

Le budget primitif « commune » 2023 s'établit par chapitre tel que présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits du présent budget	321 769.55 €	187 936.00 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €	133 833.55 €
Total fonctionnement	321 769.55 €	321 769.55 €
INVESTISSEMENT		
Crédits du présent budget	435 960.00 €	110 335.90 €
Restes à réaliser 2022	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution 2022	0.00 €	325 624.10 €
Total investissement	435 960.00 €	435 960.00 €
TOTAL BUDGET	757 729.55 €	757 729.55 €

Entendu l'exposé par Cyrille BECKER, adjoint au Maire, concernant l'élaboration du budget 2023 de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 par chapitre et opération présenté ci-dessus.

18/ Subvention pour le foyer

Le foyer a sollicité auprès de la mairie une subvention de 1500 € pour l'organisation la fête patronale qui se tiendra le week-end du 19-20 août prochain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour et 2 absentions (Mathieu GOBILLOT et Pierre BENOIT) donne son accord pour verser une subvention de 1500 € au foyer rural de Raville.

19/ Consultation sur un poste d'adjoint

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de prendre acte du retrait des s de fonction et de signature à André EHRARD, adjoint au Maire, et de décider du maintien ou non de Monsieur EHRARD dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer, par le biais d'un scrutin secret, de maintenir les fonctions de Monsieur André EHRARD en tant qu'adjoint au Maire (9 bulletins exprimés dont 5 pour le maintien, 2 pour la cessation des fonctions, 1 blanc et 1 nul).